

Collection de documents historiques sur l'enlèvement des garçons Stó:lō

Note à l'intention des élèves

Travailler avec des documents primaires est l'une des tâches les plus difficiles que les historiens entreprennent. Lorsque vous lisez ces documents, il est important que vous vous rappeliez le type de texte avec lequel vous travaillez. Dans la plupart des cas, ces documents n'ont pas été rédigés pour vous fournir des renseignements. En tant que tels, ces documents doivent être interprétés. Vous devrez les lire attentivement et vous poser des questions sur qui les a écrites, quand et pourquoi. Vous devrez également déterminer si l'auteur est une source d'information fiable ou crédible. Afin de vous aider dans cette tâche, chaque document est précédé d'une très brève description du contexte ainsi que de quelques questions directrices.

- « Nous parlons de réconciliation. Il est temps de nous réconcilier, mais nous ne pouvons pas le faire sans savoir ce qui s'est passé. Il ne suffit pas de savoir ce qui se passe actuellement, il faut savoir ce qui s'est passé autrefois. »
- Weleliq (Kenny Malloway), Chef héréditaire de la tribu de Chilliwack, à l'occasion de l'inauguration du mât commémorant l'enlèvement des garçons Stó:lō, 19 août 2017

Thème 1: - Le mythe des colons sur l'Indien « en voie de disparition » et les conséquences des épidémies de variole (1782, 1853, 1862) dans la région de la mer des Salish

Il ne fait aucun doute que l'introduction de maladies telles que la variole, combinées à la violence des colons, ont entraîné le rapide déclin des populations autochtones au 19e siècle. Plutôt que de tenter de trouver des moyens de protéger les peuples autochtones, la plupart des colons ont estimé que le déclin des peuples autochtones était inévitable et échappait à leur contrôle et à leur responsabilité. En fait, les théories populaires racistes affirmaient que les peuples autochtones étaient une « race en voie de disparition », car ils étaient inférieurs aux Européens. Si les peuples autochtones étaient voués à disparaître face à l'expansion américaine et britannique, la logique du mythe était qu'il y avait peu de raisons de protéger les peuples autochtones et leurs droits – comme l'exigeaient les lois américaines, britanniques et canadiennes.

Au début du 20e siècle, le déclin des populations autochtones s'est arrêté. Depuis lors, les peuples autochtones sont devenus la population canadienne avec le plus haut taux de croissance démographique. Les

autochtones et non autochtones doivent aujourd'hui tenter de réparer les torts commis au 19e siècle, au temps où les peuples autochtones étaient considérés comme une race en voie de disparition.

Document 1

Ceci est un extrait du discours du président Andrew Jackson prononcé au congrès des États-Unis en 1830. Dans ce discours, il explique au public américain qu'il ne devrait pas se sentir coupable de la manière dont la société des colons a déplacé les peuples autochtones. Pendant votre lecture, considérez les questions suivantes:

- 1. Comment les peuples autochtones sont-ils décrits dans ce discours? Que révèle-t-il aux historiens sur l'attitude du président américain à l'égard des peuples autochtones?
- 2. Quelle est l'intention de ce discours? Pensez-vous que le président Jackson tentait de convaincre le public américain de ne pas se sentir désolé pour les torts causés aux peuples autochtones dans le passé ou bien leur disait-il de ne pas se sentir coupable pour le mal que le « progrès » américain allait inévitablement causer aux peuples autochtones dans le futur?

Source: Le président des États-Unis, Andrew Jackson. Message au congrès, le 6 décembre 1830:

« L'humanité a souvent pleuré le sort des aborigènes de ce pays et la philanthropie s'est longtemps investie dans la recherche de moyens de l'éviter; mais rien n'a jamais arrêté le progrès, et les puissantes tribus disparaissent une par une. Suivre jusqu'à la tombe le dernier de sa race et fouler les tombes de nations disparues suscite des réflexions mélancoliques. Toutefois, la vraie philanthropie réconcilie l'esprit avec ces vicissitudes, tout comme elle conçoit l'extinction d'une génération pour laisser la place à une nouvelle. Ainsi, il n'est rien qui puisse être regretté après avoir pris en considération tous les intérêts généraux de la race humaine. La philanthropie ne pourrait souhaiter que ce continent soit restauré dans les conditions dans lesquelles il a été trouvé par nos ancêtres. »

Document 2

Ceci est un extrait de l'un des livres les plus populaires de l'un des historiens les plus influents et respectés du 19e siècle. Dans ce livre, Parkman discute de sa compréhension des différences entre les races. En lisant la citation, considérez les éléments suivants:

- 1. Quelles métaphores Parkman utilise-t-il et que suggèrent-elles à propos de son interprétation des différences entre les races?
- 2. Quel futur Parkman voit-il pour les peuples autochtones?

Source: Francis Parkman (historien): *The Conspiracy of Pontiac and the Indian War after the Conquest of Canada* (Boston: Little, Brown and Company, 1870, 44).

« Certaines races d'hommes semblent moulées dans la cire, molles et fondantes, à la fois malléables et faibles. Mais l'Indien est fait de pierre... Les races d'énergie inférieure possèdent un grand pouvoir d'expansion et d'assimilation qui lui est étranger, et c'est cette qualité fixe et rigide qui a prouvé sa vérité. Il n'apprendra pas les arts de la civilisation et sa forêt et lui devront périr (emphase ajoutée) ensemble. »

Ceci est un extrait d'un livre du célèbre scientifique qui a développé la théorie de l'évolution. Pendant que vous lisez la citation, réfléchissez à comment Darwin, en tant que biologiste, étend ses connaissances scientifiques pour formuler des hypothèses sur des problèmes sociaux qui concernent moins les différences raciales que l'exploitation qui accompagne la colonisation.

Source: Charles Darwin, The Voyage of the Beagle (New York: P.F. Collier & Son, 1839), 213.

« Partout où l'Européen a marché, la mort semble poursuivre les peuples autochtones. Nous pouvons observer les nombreux exemples des Amériques, de la Polynésie, du Cap de Bonne-Espérance, ainsi que de l'Australie, et nous trouvons le même résultat... Les variétés d'homme semblent agir de la même manière que les différentes espèces d'animaux – la plus forte extirpe toujours la plus faible. »

Document 4

Ceci est une histoire orale du Vieux Pierre (Première Nation Katzie, fleuve Fraser) qui traite de l'épidémie de variole de 1782 (enregistrée en 1936). Le récit du Vieux Pierre nous en dit long sur le monde Stó:lō à la fin du 18e siècle. Durant votre lecture, tentez d'imaginer comment les peuples autochtones ont essayé de comprendre ces « grandes maladies » qui se répandaient parmi eux. Considérez ces questions:

- 3. Qu'est-ce que cela signifie que les maladies ont atteint les personnes Stó:lō avant l'arrivée des explorateurs européens dans le Nord-Ouest Pacifique?
- 4. Pourquoi l'affirmation du Vieux Pierre selon laquelle « environ les trois quarts des Indiens ont péri » estelle pertinente pour l'arrivée des Européens quelques années plus tard?

Source: Diamond Jenness, Faith of a Coast Salish Indian, Victoria: British Columbia Provincial Museum, 1955, 34.

« De l'Est, ils ont appris qu'une importante maladie se répandait à travers le pays, une maladie que nul ne pouvait guérir et à laquelle nul ne pouvait échapper. Terrifiés, ils se sont concertés et ont décidé d'envoyer leurs épouses, avec la moitié des enfants, chez leurs parents, afin que chaque adulte puisse mourir à l'endroit où il ou elle avait grandi. Puis, le vent a transporté la maladie de la variole parmi eux. Certains ont rampé jusque dans les bois pour mourir; beaucoup sont morts chez eux. Au total, environ les trois quarts des Indiens ont péri...

Si vous creusez aujourd'hui sur le site de l'un des vieux villages, vous trouverez d'innombrables os, les dépouilles des Indiens qui ont péri durant l'épidémie de variole. Peu de temps après, les Européens sont apparus sur le Fraser et leur arrivée a marqué le début d'une nouvelle ère.»

Document 5

L'histoire orale d'un aîné squamish de Vancouver-Nord qui discute de l'épidémie de variole (enregistrée en 1904). Cette histoire orale brosse un tableau macabre des horreurs de la variole. Considérez le langage utilisé (« personne n'a été épargné; hommes, femmes et enfants malades », « il ne reste presque plus personne », « campement après campement ... déserté »), comment ces épidémies ont-elles influencé la manière dont les peuples autochtones ont compris l'arrivée des Européens sur leurs terres?

Source: Charles Hill-Tout, The Salish People: The Local Contribution of Charles Hill-Tout, Vol. II: The Squamish and the Lillooet, ed. Ralph Maud (Vancouver: Talonbooks, 1978), 22.

« Une effroyable maladie de la peau, répugnante à observer, a éclaté de la même manière. Aucun n'a été épargné. Les hommes, les femmes et les enfants ont contracté la maladie et sont morts à l'agonie par centaines. Lorsque le printemps est arrivé, et qu'il était possible de se procurer de la nourriture fraîche, il ne restait presque plus personne pour l'obtenir. Campement après campement, village après village, a été déserté. Leurs dépouilles donc, dit le vieil homme en réponse à mes questions à ce sujet, se trouvent aujourd'hui dans les vieux campements où la forêt pousse depuis tant de générations.»

Document 6

1792: Le capitaine George Vancouver, naviguant sous le drapeau britannique lors d'une exploration dans le Nord-Ouest Pacifique (jusqu'alors peu connu des Européens), décrit un village Coast Salish sur la côte de la mer des Salish. Compte tenu des histoires orales ci-dessus, ainsi que de vos réponses à la question du document 4, comment le dépeuplement massif des peuples autochtones avant l'arrivée des explorateurs européens a-t-il influencé leur compréhension des peuples autochtones de la région? Inversement, tentez d'imaginer la différente perception qu'ils auraient eue des peuples autochtones si les maladies n'avaient pas décimé leurs populations avant l'arrivée des Européens.

Source: George Vancouver, « Entrée de journal », dans *A Voyage of Discovery to the North Pacific Ocean and Around the World, 1791-1795*, ed. W.K. Lamb (Londres: The Hakluit Society, 1984), 538.

Lors de toutes nos excursions, particulièrement celles aux alentours de Port Discovery, les crânes, les membres, les côtes, les colonnes vertébrales et les autres vestiges de corps humains, ont été retrouvés en très grand nombre, dispersés autour de la plage. Des reliques similaires ont également été fréquemment retrouvées lors de nos enquêtes en bateau. Et les officiers m'ont fait savoir que, lors de leurs nombreux déplacements, ils ont fait face à une telle abondance de scènes similaires que les alentours de Port Discovery leur semblaient être un grand cimetière général pour l'ensemble du pays environnant.

Document 7

Ces documents sont des extraits du journal de l'un des premiers colons à s'installer dans la région de la mer des Salish. En 1853, un vaisseau transportant du bois de construction effectuait son voyage de retour vers San Francisco pour récupérer un chargement de bois pour l'essor de l'industrie de la construction en Californie. Ce vaisseau est arrivé à Puget Sound avec des passagers souffrant de la variole. Parmi les passagers se trouvaient deux personnes autochtones de la région. La maladie s'est répandue rapidement parmi la communauté autochtone, entraînant de tragiques conséquences.

- 1. Que vous apprend le document sur la compréhension des autochtones au sujet de la maladie?
- 2. Pourquoi les autochtones se rassemblaient-ils dans leurs maisons au moment de la mort?

Source: Samuel Hancock, Narrative of Samuel Hancock, 1845-1860, (New York: Robert M. McBride & Co, 1927), pp. 179-183.

« Une brigade commandée par le capitaine Fouber est arrivée ici de San Francisco, avec à son bord deux Autochtones qui vivaient ici, ainsi qu'un homme souffrant de la variole; les deux Autochtones ont quitté le navire et ont rejoint leurs amis sur le rivage. Quelques jours plus tard, ils ont dû s'aliter car ils avaient contracté la même maladie sur le navire. L'un est mort rapidement et l'autre a guéri. Cependant, la maladie s'est répandue parmi les Autochtones de manière désastreuse, car la moitié des cas étaient mortels. Après avoir recouru à tous les moyens en leur pouvoir pour arrêter son progrès et sa fatalité, en vain puisque leurs amis mouraient en grand nombre, ceux qui avaient échappé à la maladie devenaient presque frénétiques de chagrin et de peur. C'est alors qu'ils ont considéré l'idée de traverser le détroit pour se rendre sur l'île de Vancouver... Ils se sont rendus à cet endroit, porteurs de l'infection, et bientôt, presque tous ceux qui avaient fui Neah Bay, en plus d'un grand nombre de membres de la tribu autochtone, ont été victimes de l'épidémie...

Quelques semaines après l'arrivée de la maladie, des centaines d'Autochtones en ont été victimes. Sur une distance de huit kilomètres, la plage était littéralement couverte des cadavres de ces personnes, offrant un spectacle sordide. Finalement, ils ont abandonné l'idée de rester loin de cet ennemi effrayant et, dans leur détresse, ont conclu que je pourrais leur offrir un répit. Dès qu'ils ressentaient les symptômes de la maladie, ils venaient chez moi et s'allongeaient dans la cour pour mourir. Ils ont continué ainsi jusqu'à ce que les morts soient si nombreux que je pouvais à peine marcher chez moi. J'ai dû faire construire des trous où je déposais quinze ou vingt corps. Malgré cela, ils ont continué à venir mourir chez moi en grand nombre, si nombreux que je les ai finalement emmenés à la plage, lors de la marée basse, afin que les cadavres s'éloignent à la dérive. Au pire de l'épidémie, même les chiens engraissaient avec la viande des corps de leurs maîtres décédés. »

Documents 8-10

Ces extraits proviennent du Daily British Colonist, un quotidien de Victoria dans la colonie de l'île de Vancouver.

- 1. Que disent ces documents sur les opinions des colons au sujet des peuples autochtones?
- 2. Pourquoi l'auteur du second document sépare-t-il les colons blancs des peuples autochtones lorsqu'il mentionne la propagation de la variole?

Document 8: The Daily British Colonist, 26 avril 1862, p. 3.

« ...la variole provoque de terribles ravages dans le village de Chimsean (le village d'été Tsimshian, adjacent à Victoria). Vingt personnes sont mortes ces derniers jours; quatre sont mortes hier. ...Le village est alarmé et certains prédisent que la tribu entière sera décimée. »

Document 9, The Daily British Colonist (7 juillet 1862, p. 3)

« La variole semble s'être épuisée, faute de corps sur lesquels s'acharner. Nous n'avons pas entendu parler de nouveaux cas (de variole infectant les résidents de Victoria) ces derniers jours. Un ou deux Indiens meurent presque chaque jour, mais que vaut la vie d'un Indien? Pas autant que celle d'un chien de compagnie à en juger par la cruelle apathie et la ferme indifférence avec laquelle ils sont laissés à pourrir sous les yeux de ceux dont le devoir sacré était de les réconforter dans leur heure de misère et de détresse. »

Document 10: The Daily British Colonist, 28 juin 1862, p. 3

« (Près de Victoria), les corps de 1000 à 1200 Indiens du Nord, victimes de la variole, demeurent sans sépulture sur une surface d'environ une acre de terre. »

Dans le document ci-dessous, H. Spencer Palmer, officier et arpenteur de l'armée britannique, décrit en 1863 les effets de la variole sur les Nuxalk (Bella Coola). La maladie s'était propagée au nord de Victoria jusqu'au territoire de Nuxalk, après que des officiers de l'île de Vancouver aient chassé les personnes autochtones de la ville pour les renvoyer chez eux. Cela a permis à la variole de se propager à grande échelle sur toute la côte du Pacifique.

- 1. Que démontrent les efforts des « guérisseurs aux cheveux gris » à propos de la façon dont les peuples autochtones ont compris la maladie selon leur propre vision du monde?
- 2. Que nous disent ces méthodes de prise en charge des malades sur l'impact de la variole sur les peuples autochtones?
- 3. Pourquoi ces personnes ont-elles été laissées sans sépulture ou à l'abandon après leur mort?

Source: Robert Boyd, Coming of the Spirit of Pestilence: Introduced Infectious disease and Population Decline Among Northwest Indians, 1774-1874, Seattle: University of Washington Press, 1999, 192.

« Ils mouraient chaque jour en grand nombre; les hommes et les femmes malades étaient emmenés dans les bois et laissés avec une couverture et deux ou trois saumons pour mourir seuls et pourrir sans être enterrés. Les enfants malades étaient attachés aux arbres et des guérisseurs aux cheveux gris, hideusement maquillés, hurlaient et gesticulaient nuit et jour devant les huttes dans un effort désespéré d'arrêter la progression de la maladie. »

Thème 2 -- Destin manifeste et violence liée à la ruée vers l'or

Au 19e siècle, de nombreux Américains ont adopté une idée appelée « destin manifeste ». On a dit que cette idée expliquait non seulement le passé et le présent de l'Amérique, mais aussi son futur. Le destin manifeste était la croyance selon laquelle Dieu avait donné aux États-Unis un destin particulier, différent de celui de tous les autres pays du monde. Ce destin devait s'étendre sur le continent nord-américain, déplaçant au passage les puissances concurrentes (Grande-Bretagne, France, Espagne et Mexique), absorbant les peuples autochtones et intégrant l'ensemble du continent aux États-Unis d'Amérique.

La violence contre les peuples autochtones a caractérisé à la fois l'expansion américaine et canadienne. La violence était particulièrement associée aux régions « frontalières », où les hommes célibataires cherchaient à obtenir de la richesse et à la ramener chez eux. Durant la ruée vers l'or (comme celle qui a eu lieu en Californie vers la fin des années 1840 et 1850, et celle du fleuve Fraser entre 1858 et 1860), les mineurs (célibataires pour la plupart) ne songeaient ni à s'établir définitivement sur un territoire ni à bâtir une communauté avec leurs familles. Ils ne pensaient pas non plus à la protection de l'environnement. Et ils ne songeaient certainement pas aux droits des peuples autochtones qui vivaient sur le territoire sur lequel se trouvait l'or.

a/ Destin manifeste

Document 12

Dans ce document, le journaliste américain John O. Sullivan décrit ce qu'il considère comme la supériorité de la société américaine (c.-à-d. anglo-britannique-américaine protestante). Il croit que l'Amérique est destinée (par la volonté de Dieu) à se propager et à dominer le monde. L'Amérique, comme il le suggère, possède un « destin manifeste ». Pendant votre lecture, considérez les questions suivantes:

- 1. Sullivan affirme que les États-Unis « pénètrent un terrain inexploré ». Que veut-il dire par ceci et quelles en sont les conséquences pour les peuples et les sociétés autochtones?
- 2. Il a également déclaré que l'expansion des États-Unis est une bonne chose qui apporte la démocratie au monde. Que pense-t-il que cela signifiera pour les peuples autochtones? Quelle hypocrisie est impliquée en affirmant qu'une personne est mieux placée qu'une autre pour savoir ce qu'il y a de mieux pour tout le monde?
- 3. Comment les idées énoncées par Sullivan ici auraient-elles pu influencer ce que pensent les Américains de leurs voisins mexicains, britanniques/canadiens et des peuples autochtones?

Source: John O'Sullivan « La grande nation du futur », *The United States Democratic Review*, Volume 6, numéro 23, (1839) p. 430

« L'avenir est notre arène et le théâtre de notre histoire. Nous empruntons un chemin inexploré, avec les vérités de Dieu gravées dans nos esprits, des objets de bienfaisance dans nos cœurs et une conscience tranquille, sans tache du passé. Nous sommes la nation du progrès humain et qui va, qui peut, mettre un frein à notre marche vers l'avant? ...Oui, nous sommes la nation du progrès, de la liberté individuelle, de l'émancipation universelle. Ceci est notre grand destin... Tout cela sera notre histoire future, pour établir sur Terre la dignité morale et le salut de l'homme -- la vérité immuable et la bienfaisance de Dieu.... Qui peut donc douter que notre pays soit destiné à devenir la plus grande nation du futur? »

Document 13

Cet extrait d'un article publié en 1846 traitait de l'idée du destin manifeste américain. Réfléchissez aux questions suivantes:

- 1. Selon cet article, qu'est-ce que le destin manifeste et diffère-t-il de la définition fournie dans le document 10?
- 2. Comment le concept de « race » est-il lié au destin manifeste?

Source: « Mexico-Its Castes » New York Herald. Vendredi 5 juin 1846.

« L'idée de fusion a toujours été épouvantable pour la race anglo-saxonne de ce continent. Partout où ils se sont répandus, ils se sont tenus à l'écart des races inférieures et le résultat est évident dans le fait que la barbarie a cédé la place à la civilisation. C'est le destin manifeste de la race anglo-saxonne de peupler ce vaste continent. Ce pays a développé un nouvel ordre des choses. De fortes et vigoureuses républiques, inconnues et inimaginables parmi les dynasties du vieux monde, ont vu le jour et se sont épanouies dans une perspective de santé et de permanence. Mais là où l'expérience d'un gouvernement démocratique a réussi, ce n'est que dans les cas où la pureté distincte de la race caucasienne a été préservée sans être mélangée avec le niveau inférieur de l'humanité. »

Cette peinture représente le destin manifeste sous la forme de « Columbia » (la société américaine) avançant toujours vers l'Ouest et déplaçant une population en retraite.

Regardez attentivement l'image et considérez ces questions:

- 1. Comment l'artiste représente-t-il la relation entre l'agriculture et l'industrie occidentale?
- 2. Comment l'artiste représente-t-il les peuples autochtones? Résistent-ils au changement? Accueillent-ils le changement? Ou bien le fuient-ils?
- 3. Quelles impressions sur les cultures occidentales et autochtones l'artiste transmet-il à travers son utilisation de la lumière?

Source: John Gast, 1872, « Progrès américain », (aussi connu sous le nom de « Vers l'Ouest le cours du destin ») Chromolithographie publiée par George A, Crofutt. Source: Division des estampes et des photographies, bibliothèque du Congrès: numéro de copie: LC-DIG-ppmsca-09855 http://www.loc.gov/pictures/resource/cph.3b52137/



b/ Violence lors de la ruée vers l'or en Californie

Document 15

Ceci est un extrait du discours prononcé par Peter Burnett, le premier gouverneur de Californie, le 6 janvier 1851. Durant votre lecture, interrogez-vous sur:

- 1. Comment le gouverneur distingue la culture américaine blanche de la culture autochtone.
- 2. Les attitudes du gouverneur en ce qui concerne la violence entre les colons et les peuples autochtones.

Source: Peter Burnett, « État de l'état d'adresse », 6 janvier 1851, Capitale de l'état, Sacramento, Californie.

« L'homme blanc, pour qui le temps est de l'argent et qui travaille fort toute la journée pour créer les conforts de la vie, ne peut rester debout toute la nuit pour surveiller ses biens. Après avoir été volé quelques fois, il commence à désespérer et décide de mener une guerre d'extermination. C'est le sentiment commun de notre peuple qui a vécu à la frontière indienne. Les deux races se tiennent loin l'une de l'autre pour de nombreuses raisons et n'ayant aucun lien de mariage ou de consanguinité pour les unir, elles doivent rester ennemies. Nous devons nous attendre à ce que cette guerre d'extermination continue à être menée entre les races jusqu'à l'extinction de la race indienne. Quoique nous ne puissions pas anticiper ce résultat sans un regret douloureux, le destin inévitable de la race dépasse le pouvoir ou la sagesse de l'homme. La Californie est située de telle manière que nous devons prévoir une guerre longue, irrégulière et sans répit avec les Indiens. »

Document 16

Ceci est un extrait d'une loi adoptée en Californie en 1850 et amendée en 1860. Vous remarquerez que la loi dit qu'elle est conçue pour « assurer la protection » des peuples autochtones. Toutefois, au cours de votre lecture, vous remarquerez qu'elle fait en réalité le contraire. Durant votre lecture, posez-vous les questions suivantes:

- 1. Quel est le motif derrière cette législation?
- 2. Quelles sont les implications de l'article 6 sur les actions sanctionnées dans l'article 3?

Source: Acte pour la gouvernance et la protection des Indiens (en Californie), 22 avril 1850.

Article 3 -- Toute personne ayant, ou souhaitant obtenir, un mineur (enfant) indien, homme ou femme, des parents ou de la parenté de cet enfant indien, et souhaitant le conserver, devra se présenter devant un juge de paix de son canton, accompagné des parents ou des amis de cet enfant. Si le juge décrète qu'aucun moyen de coercition n'a été employé pour obtenir l'enfant des parents ou des amis, il inscrira dans un livre maintenu à ces fins le genre et l'âge probable de l'enfant et devra fournir au demandeur un certificat l'autorisant à prendre contrôle du soin, du droit de garde et du salaire du mineur, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de majorité. Chaque homme indien est réputé avoir atteint sa majorité à l'âge de dix-huit ans et chaque femme indienne à l'âge de quinze ans.

Article 6 -- ... En aucun cas un homme blanc ne peut être condamné pour un crime sur le témoignage d'un ou de plusieurs Indiens.

Section 20 -- Tout Indien capable de travailler et de subvenir à ses besoins de manière honnête, n'ayant pas les moyens de se prendre en charge, qui sera trouvé en train de flâner, de fréquenter des lieux publics où l'on vend de l'alcool, de mendier ou bien de mener une vie immorale ou de débauche, est susceptible d'être arrêté sur la plainte de n'importe quel résident du pays. Il sera amené devant tout juge de paix du comté approprié, maire ou greffier de toute ville, qui devra interroger ledit Indien et écouter le

témoignage à son sujet. Si ledit juge, maire ou greffier est convaincu que l'accusé est un vagabond... il devra émettre un mandat d'arrêt signé et scellé par lui-même, autorisant et exigeant que l'officier l'ayant pris en charge ou mis en détention le vende au plus offrant en vingt-quatre heures, par avis public, au prix le plus élevé possible et pour une durée ne devant pas excéder quatre mois.

Source: amendement de 1860 à l'Acte pour la gouvernance et la protection des Indiens (en Californie)

(Résumé d'une longue et complexe discussion juridique): Les enfants indiens de sexe masculin de moins de quatorze ans peuvent être mis en servitude en tant qu'apprentis ouvriers, dont les salaires sont versés à leur contremaître jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. Les Indiennes de moins de quatorze ans peuvent être mises en servitude jusqu'à vingt et un ans. Les Indiens de sexe masculin de plus de quatorze ans, mais de moins de vingt-cinq ans, peuvent être mis en servitude jusqu'à l'âge de trente ans. Les Indiennes de plus de quatorze ans, mais de moins de vingt et un ans, peuvent être mises en servitude jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. Tout Indien de plus de vingt-cinq ans peut être mis en servitude pour dix années supplémentaires.

Documents 17-19

Les trois documents suivants sont des extraits d'articles publiés dans des journaux de Californie entre les années 1850 et 1860 et décrivent la violence à l'encontre des peuples autochtones. Les textes contiennent un langage offensant et décrivent une cruauté atroce. Au cours de votre lecture, considérez:

- 1. Comment les auteurs placent les peuples autochtones au même rang que les animaux.
- 2. Le mépris des droits humains les plus fondamentaux des peuples autochtones.
- 3. Comment les lois empêchant les Californiens d'être emprisonnés sur le témoignage de personnes autochtones (voir document 14 ci-dessus) ont probablement contribué à encourager les Américains à commettre des actes de génocide.
- 4. Comment les articles décrivent la destruction des peuples et des sociétés autochtones comme inévitable.

Document 17

Source: John Letts fait son rapport de Placerville, Californie, 1850, cité dans Stuart Banner, *Possessing the Pacific: Land, Settlers, and Indigenous People from Australia to Alaska*. Cambridge, Mass: Harvard University Press, 2007, p.169.

« Les blancs étaient forts et ils ont conduit l'homme rouge dans les montagnes. Pour le crime d'avoir tenté de défendre leurs maisons et leur progéniture, ils ont été bannis et chassés comme des bêtes sauvages. »

Document 18

Source: « Lo, le pauvre Indien », Alta California (journal), 7 avril 1855, 2-1.

« L'une des pratiques les plus infâmes connues à l'époque moderne est pratiquée depuis plusieurs mois contre les indigènes de Californie. Il est coutume pour certaines personnes malhonnêtes d'enlever de jeunes indiens, garçons et filles, de les emporter avec eux et de les vendre à des blancs pour quelques paiements qu'ils puissent obtenir. Pour ce faire, ils sont souvent obligés de tuer leurs parents, car, aussi bas qu'ils soient placés sur l'échelle de l'humanité, ils (les Indiens) possèdent un amour instinctif pour leur progéniture qui les pousse à les défendre au sacrifice de leurs vies. »

Source: « L'esclavage indien », *Alta California*, 14 avril 1862 (citant des informations publiées plus tôt dans le *Ukiah Herald*)

« Un bûcheron a été surpris avec seize jeunes indiens en sa possession, sur le point de les faire sortir du pays pour les vendre. Le *Herald* a déclaré: 'Il est bien connu par ici qu'un certain nombre d'hommes dans ce pays gagnent leur vie depuis plusieurs années en capturant et en vendant des Indiens, dont le prix varie entre 30 et 50 dollars, en fonction de leur qualité. On raconte certaines histoires difficiles sur ceux qui s'engagent dans cette profession, en ce qui concerne la manière de capturer ces enfants. On prétend même que certains des hommes qui s'y emploient n'hésitent pas, lorsqu'ils trouvent un campement bien fournie en jeunes indiens, à massacrer de sang-froid tous les vieux, de manière à ce qu'ils puissent aisément s'emparer de tous leurs enfants.' »

Document 20

Ceci est un extrait du journal d'un scientifique qui menait une étude géologique en Californie au début des années 1860.

- 1. Considérez le fait que l'auteur utilise l'ironie pour dire que les Américains qui enlevaient des enfants et tuaient leurs parents ne le faisaient pas dans le contexte de l'esclavage, mais pour fournir des serviteurs aux Américains:
- 2. Que suggère l'utilisation de ce ton et de ce langage au sujet des dispositions de l'auteur vis-à-vis des autres Américains des autres régions des États-Unis (loin de la Californie) et de leurs opinions sur le traitement des peuples autochtones sur la côte du Pacifique?

Source: William H. Brewer (membre de la Commission géologique de Californie, 1860-64), cité dans Francis P. Farquhar, ed., *Up and Down California in 1860-1864*: *The Journal of William H. Brewer* (Berkeley: University of California Press, 1966), p.493.

« Les guerres indiennes qui se déroulent actuellement, et celles qui se déroulent depuis trois ans dans les comtés de Klamath, Humboldt et Mendocino, trouvent leurs origines dans les faits suivants. Depuis plusieurs années, voler des enfants indiens pour les amener dans les régions civilisées du pays, même à San Francisco, est une affaire habituelle. Les vendre, non pas comme esclaves, mais comme domestiques à conserver aussi longtemps que possible, est devenu une occupation régulière. Le comté de Mendocino a été le théâtre de nombreux enlèvements et l'on raconte que certains des kidnappeurs obtiendraient régulièrement le consentement des parents en leur tirant dessus pour éviter toute opposition. »

c/ Violence liée à la ruée vers l'or en Colombie-Britannique

Document 21

Ceci est un extrait d'une lettre que James Douglas a envoyée au Bureau des Colonies à Londres. À l'époque, Douglas était gouverneur de l'île de Vancouver (qui était encore politiquement séparée de la Colombie-Britannique continentale), ainsi que le plus haut responsable de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour le territoire désormais connu sous le nom de Colombie-Britannique. Douglas n'a techniquement aucune autorité politique pour faire ce qu'il fait (il ne devient gouverneur de la nouvelle colonie de la Colombie-Britannique qu'à l'automne). L'incident décrit ici se déroule sur un site situé sur les rives du fleuve Fraser, entre Hope et Yale. Au cours de votre lecture, considérez:

- 1. Quelles sont les raisons ayant motivé Douglas à nommer des personnes autochtones à des postes d'autorité coloniale dotés du pouvoir d'arrestation?
- 2. Comparez la description de Douglas des droits des peuples autochtones dans le territoire revendiqué par les Britanniques avec les droits des peuples autochtones en Californie.

Source: Gouverneur James Douglas à Lord Stanley, Bureau des Colonies. 15 juin 1858.

« À l'arrivée de notre groupe à Hill's Bar (près de Yale, en Colombie-Britannique), les mineurs blancs se trouvaient dans un état d'alerte en raison d'un grave affrontement qui venait de se produire contre les Indiens, rassemblés avec les armes de manière tumultueuse et menaçant d'annihiler tous les mineurs rassemblés là-bas.

Le conflit est né d'une série de provocations des deux côtés, ainsi que de la jalousie des sauvages qui se sentent naturellement contrariés par les énormes quantités d'or prises par les mineurs blancs dans leur pays. À cette occasion, je leur ai fait la morale sur leur conduite et j'ai mis au service du gouvernement le chef du parti, un Indien hautement connecté à leur manière, de grande influence et d'une résolution et d'une énergie de caractère remarquable. Je l'ai trouvé excessivement utile dans la résolution d'autres difficultés impliquant les Indiens.

J'ai également parlé avec une grande simplicité aux mineurs blancs, qui étaient presque tous des étrangers, représentant presque chaque nation européenne. J'ai refusé de leur accorder le moindre droit d'occupation de cette terre et je leur ai dit explicitement que le gouvernement de sa majesté ignorait leur existence dans cette partie du pays, qui n'était pas disponible à la colonisation. Je leur ai dit qu'ils étaient seulement tolérés en ce lieu, que leurs abus ne seraient pas acceptés et que les lois protégeraient les droits de l'Indien au même titre que ceux de l'homme blanc. »

Documents 22-35

Les articles de journaux suivants décrivent les relations entre les peuples autochtones et les mineurs le long du fleuve Fraser en 1858. Ils décrivent les tensions qui existaient, ainsi que la distinction entre les trois différentes communautés de la région: les autochtones (Stó:lō et Nlakapamux), les mineurs américains et les autorités britanniques. Durant votre lecture, considérez les questions suivantes:

- 1. De telles sources nous permettent-elles de nous représenter avec exactitude les perspectives des peuples autochtones sur ce qui se déroulait sur leur territoire à cette époque?
- 2. Existe-t-il une différence entre les journaux britanniques et américains en ce qui concerne les descriptions des relations interculturelles et des conflits durant la ruée vers l'or du fleuve Fraser?
- 3. Pourquoi les mineurs américains pensaient-ils avoir le droit de mobiliser une force militaire et d'attaquer les communautés autochtones?
- 4. Comment les peuples autochtones ont-ils réagi à la menace américaine?
- 5. Comment les autorités britanniques ont-elles réagi à la menace américaine?
- 6. Qui défendait les droits et les intérêts des peuples autochtones et comment le faisaient-ils?

Document 22: Source: « Colombie-Britannique » *Times of London* 5 août 1858, p. 8.

« Une 'difficulté' s'est produite entre un homme blanc et un chef indien sur la rivière, à deux kilomètres et demi au-dessous de Fort Hope, durant laquelle un Indien a été fusillé. J'ignore s'il a survécu. Les Indiens ont riposté et ont tué un homme blanc, mais ce n'était pas l'agresseur, ou plutôt ce n'était pas le même homme qui

a tiré sur l'Indien. Ceci a provoqué une grande agitation, mais l'agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Fort Hope a pacifié les Indiens. »

Document 23: Source: « Colombie-Britannique » *Times of London,* 12 septembre 1858, p. 8 « Les Indiens se plaignent que les blancs les abusent, enlèvent leurs femmes, tirent sur leurs enfants et volent leur saumon par la force. Certains de ces 'blancs' sont de tristes chiens. »

Document 24: Source: « Colombie-Britannique », Times of London, 25 décembre 1858, p. 7 « Je vais expliquer le déroulement du conflit entre les mineurs et les Indiens, qui a poussé le gouverneur à demander une escorte militaire. Un homme français a enlevé et violé une fille indienne... d'une communauté autochtone du Fraser, au-dessus de Langley (près de Sawmill Creek, dans le canyon du Fraser). Après avoir subi une telle indignité, l'Indien a riposté, capturé l'homme français, tranché sa tête et envoyé son corps dans la rivière pour servir d'exemple à tous les braconniers et les autres hommes de son espèce. Au total, quatre troncs décapités sont descendus des eaux supérieures et ont été récupérés par des mineurs entre Fort Yale et Fort Hope. Ce spectacle a naturellement incité les habitants à se mobiliser et un homme du nom de Graham, un Californien, espérant se distinguer, a constitué une compagnie de volontaires pour combattre les Indiens. Son plan était très simple. Il devait commencer par tuer les Indiens dans le village le plus proche, juste au-delà de Fort Yale, et continuer à tuer en remontant la rivière jusqu'à son embranchement (Lytton), à 90 kilomètres. Le tout sans investigation, jugement ou distinction entre les coupables et les innocents. Ce devait être une rafle d'extermination. Cet homme était non seulement une bête, mais aussi un idiot. »

Document 25: Source: « Colombie-Britannique », Times of London, septembre

« Ici (à Fort Langley), de jeunes indiens étaient employés comme porteurs, des tonneliers, des bateaux, des domestiques dans les maisons, tous rémunérés, payés principalement en marchandise. D'autres avaient trouvé des emplois comme pilotes (guidant des bateaux sur la rivière). J'ai été informé que certains Indiens étaient si intelligents qu'ils ont été promus au rôle important d'interprète. Je ne pouvais pas tester leurs accomplissements, mais j'ai rencontré un garçon indien qui parlait bien anglais. *Pris jeunes, il ne fait aucun doute que l'Indien est susceptible à être réhabilité*. Toutefois, pour le civiliser il doit être *soustrait* de l'influence de la vie sauvage. J'avais vu leur intelligence naturelle et leur perspicacité se manifester à plusieurs reprises. » (italiques ajoutées)

Document 26: Source: *Alta*, fin avril 1858 (Swindle p. 52)

Lettre publiée dans le journal Alta à San Francisco, décrivant un affrontement violent entre des mineurs américains et des peuples autochtones à l'intérieur de la Colombie-Britannique, impliquant des mineurs qui voyageaient dans la vallée de l'Okanagan depuis Fort Colleville, aux États-Unis. L'incident s'est produit à la miavril 1858.

« Monsieur... Alors que j'étais au camp, un groupe d'Indiens nous est tombé dessus. Je suppose qu'il y en avait environ cent vingt ou cent trente et nous leur avons donné un second avertissement. Les Indiens se sont toutefois aventurés et sont entrés dans nos camps et semblent vouloir faire du commerce avec nous. Nous avons cependant fait quelques échanges avec eux. Après que mes hommes aient échangé avec eux, il se faisait très tard dans la nuit, et je leur ai fait comprendre que les hommes ne souhaitaient plus troquer. Je leur ai dit de revenir le lendemain et qu'ils pourraient peut-être reprendre leurs échanges. Ils ont ignoré ma demande polie de s'en aller et ils sont restés encore quelque temps. Ils ont ensuite commencé à être hostiles envers nous. Ils ont d'abord commencé par nous voler nos provisions, puis nos chevaux. L'un d'entre eux s'est emparé de l'une de nos meilleures montures. Il a poussé un cri et s'est mis en selle. Alors qu'il se redressait

sur le cheval, l'un de mes hommes a levé son pistolet et a tiré un coup mortel sur l'Indien qui est tombé du cheval.

Les Indiens ont alors lancé un cri de guerre, ont monté leurs chevaux et nous ont chargé. Pendant ce temps, nous avons ouvert le feu contre eux et j'ai ordonné à mes hommes de leur tirer dessus en légitime défense. De nombreux coups de feu ont été échangé rapidement et j'ai vite découvert une défaite parmi les rangs de mes hommes. En les voyant arriver, j'ai prédit leur retour avec une charge lourde, donc j'ai placé mes hommes à plat ventre en s'allongeant aussi près du sol qu'ils le pouvaient, derrière un petit rocher, et lorsque les Indiens sont arrivés à 75 mètres de nous, nous nous sommes levés et je suppose qu'il restait une cinquantaine de morts et de blessés. »

Document 27: Source: *S.F. Bulletin*, lettre datée du 18 mai 1858. Décrit les conditions à Fort Hope, en Colombie-Britannique

« Le jour approche quand la guerre sera déclarée et l'Indien mourra. »

Document 28: Source: S.F. Bulletin, lettre datée du 25 mai 1858 (Swindle 86-87)

(Le lieu est Hill's Bar, entre Yale et Hope) « Quelque 200 Indiens, accompagnés de leurs squaws, travaillaient sur le bar quand je suis arrivé et ils n'étaient nullement particuliers en s'emparant de la terre que les mineurs déterraient pour leur propre linge (lavage à grande eau). Les blancs ne les dérangeaient pas—tolérant tout et essayant d'établir de bonnes relations avec eux—même s'ils étaient énervés et insultés...

Un commerçant a apporté beaucoup de provisions, trois barils de whisky et un de cognac. Dix minutes plus tard, le bar était en émoi. Il a tiré des coups de révolver sur quelques Indiens ivres qui étaient dans sa tente et instantanément les Indiens ont couru vers leurs tentes et ont sorti leurs mousquets et la situation a semblé très tendue pendant quelques instants. Pas un seul mineur n'a proposé d'aider le commerçant. Cependant, un membre du groupe de bateliers de San Francisco, qui travaillait ici, s'est avancé avec une hache à la main et un autre a fait rouler les tonneaux pendant qu'il leur fracassait les crânes, action qui lui a valu l'approbation unanime de tous les hommes blancs du bar. Les mineurs ont convoqué une réunion et adopté plusieurs lois. L'une de ces lois interdisait d'amener de l'alcool dans le bar et toute personne trouvée coupable d'en vendre ou d'en donner aux Indiens perdrait tous ses biens et ses revendications, si elle en avait, et serait envoyé sur la rivière par canoë sans pagaies.

« ÉMEUTES CHEZ LES INDIENS - Ils n'ont pas été dérangé par les Indiens jusqu'au troisième jour, lorsqu'une cinquantaine sont arrivés au bar et ont examiné avec surprise et émerveillement les travaux de ces hommes blancs. Ils ont crié 'cols, cols!' et ils ont envoyé des coursiers. En quelques jours, leur nombre a augmenté à 200 ou 300, avec l'intention de mener à bien une guerre d'extermination. Les femmes indiennes se pressaient autour des rochers, à la manière des ouvriers, interrompant souvent leurs travaux. On estime que les Indiens ont récupéré environ 10 000 dollars en poussière, qui se sont retrouvés dans les coffres de la Compagnie de la Baie d'Hudson. L'Indien menaçait souvent d'une guerre d'extermination et se mettait souvent en position d'attaque, mais grâce à l'adresse des mineurs, nulle attaque ne s'est produite. Le 22 mai, la rivière s'est tellement soulevée qu'elle a empêché tout le monde de travailler. Les Indiens sont partis en même temps, avec la promesse qu'ils reviendraient au temps du saumon et tueraient tous les mineurs. S'ils revenaient dans ce but, ils seraient surpris par le formidable changement qui les accueillerait. Toute la rive du fleuve est maintenant bordée de blockhaus, qui sont presque tous imprenables par les Indiens, sauf par le feu. Les broussailles et les arbres qui auraient pu leur servir de cachette pour une embuscade ont été nettoyés et brûlés, laissant un espace libre derrière la ville de cent à deux cents mètres. »

Document 29: Source: *S.F. Times*, « Lettre », 7 juin 1858. Décrivant les champs aurifères de Yale. Six mois par an, la rivière est gelée, rendant l'exploitation minière impossible. Pendant trois mois, les inondations couvrent tout le terrain minier et tout au long de l'année, une nation d'Indiens féroces et belliqueux mènera une guerre sans merci contre tous les mineurs infortunés provenant des États-Unis. M. Daniels, dans sa lettre, affirme que, tout en approfondissant sa revendication, il doit toujours avoir son révolver à portée de main afin de se protéger des attentions désagréables des Autochtones.

Document 30: Source: *S.F. Herald*, date de juin non précisée (Swindle 124)

« Aucune objection n'est faite aux mineurs portant leurs propres armes. Un Allemand a été tué par un Indien à deux kilomètres de Fort Hope, dimanche le 6 juin. Une telle difficulté s'est présentée entre un groupe d'Indiens au sujet d'un canoë. En sortant de son canoë sur le rivage, un homme blanc a brisé le plat-bord du canoë de l'Indien. Il tenait à ce moment-là une pelle et une casserole dans sa main, avec l'intention de chercher de l'or sur le rivage. L'Indien s'est emparé de la pelle comme paiement pour l'injure, malgré les protestations de l'homme blanc, qui lui a donné un coup de poing. En retour, l'Indien a frappé le visage de l'homme blanc avec la pelle, le coupant sévèrement. L'Indien a été immédiatement abattu par l'homme blanc. Un autre canoë transportant un groupe n'ayant rien à voir avec la querelle s'approche, le tir d'un Indien caché dans le buisson tue le malheureux Allemand, qui est tombé par-dessus bord. Le groupe, qui s'attendait à être en infériorité numérique, est reparti sur la rivière. Le corps de l'Allemand a été recueilli par les Indiens et ramené à Fort Hope, où il a été enterré par les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson et un groupe d'Américains. Il n'y a pas eu d'autre difficulté avec les Indiens. »

Document 31: Source: (Alta, lettre datée du 28 juin 1858. Swindle 138).

« Plusieurs Indiens ont été assassinés, d'autres menacés, des squaws ont été violées et, malheureusement, les agressions ont presque toujours été commises par les Américains, qui utilisent leurs révolvers à chaque bagatelle. »

Document 32: Source: S.F. Bulletin, lettre datée du 21 août 1858. Swindle 239-41

« Les mineurs paraissent tous déterminés à maintenir les Indiens hors de la rivière (juste en amont de Yale) et ils doivent arriver à un accord concernant la seule ressource des Indiens, le saumon, s'ils ne parviennent pas à chasser les blancs de la rivière. »

Document 33: Source: Alta, lettre datée du 5 septembre 1858. (Swindle 260)

« Un groupe (de mineurs américains) a débuté à Fort Yale à la recherche des seuls moyens d'arrêter ces outrages - en montrant leur pouvoir - ils ont brûlé plusieurs villages des Indiens et abattu plusieurs des sauvages qui, s'imaginant une victoire facile, ont pris le large indiscrètement pour les rencontrer. Deux ou trois affrontements se sont ensuivis, au cours desquels une vingtaine de sauvages ont mordu la poussière et plusieurs Américains ont également été tués. La surprise du groupe du capitaine Graham et la mort de Graham et de trois de ses hommes sont déjà connues. Dans tous les cas, les Indiens ont jeté les corps dans la rivière après les avoir décapités et mutilés de quelque façon. »

Document 34: Source: Stockton Daily Argus, octobre, date non spécifiée (Swindle 280).

« Certains jours, plusieurs corps décapités flottaient sur la rivière, sans doute l'œuvre des Indiens. Il y a maintenant entre 3000 et 4000 personnes sur le fleuve Fraser, mais elles partent chaque jour. Peu feront l'effort de passer l'hiver dans cette région. Les personnes qui descendent le fleuve pour trouver leur chemin

de retour vers la Californie atteignent généralement la côte sans un sou. Il y a beaucoup de pauvreté et de détresse sur le fleuve. »

Thème trois -- Documents d'archives en lien avec l'enlèvement du fils de Sokolowictz

Les ruées vers l'or sont exactement cela, des « ruées ». Elles se calment aussi rapidement qu'elles commencent. Elles causent inévitablement des dommages environnementaux et des populations autochtones blessées et exploitées. La ruée vers l'or du fleuve Fraser de 1858 était concentrée dans la région entre Lytton et Hope, en Colombie-Britannique. En 1861, la vaste majorité des mineurs avaient suivi les rumeurs concernant les champs aurifères plus récents et plus riches au nord, à l'intérieur de la Colombie-Britannique, ou bien étaient retournés chez eux. George Crum a été parmi ceux qui ont décidé de « faire leurs valises et de rentrer chez eux », comme le disent les mineurs. Crum venait de Sacramento en Californie. Quand Crum est monté à bord d'un bateau à moteur à Fort Hope en 1860 pour entamer son voyage de retour en Californie, il a emmené avec lui un jeune garçon Stó:lō de la tribu des Pilalt dans la région de Chilliwack. Sokolowictz a accusé Crum d'avoir enlevé son fils et a passé les quatre années suivantes à tenter d'assurer le retour de son fils. Les documents suivants décrivent les défis que Sokolowictz a dû relever pour tenter de poursuivre Crum.

Pendant que vous vous préparez à analyser les documents ci-dessous, gardez à l'esprit le contexte créé par certains des documents du « thème deux ». Souvenez-vous qu'il était commun pour les colons de Californie de violemment appréhender les enfants autochtones de leurs parents et de les forcer à travailler gratuitement (documents 17-20). Souvenez-vous qu'en Californie, une loi empêchait un homme blanc d'être condamné par le témoignage d'une personne autochtone (document 16).

Document 35

Ceci est une copie d'une lettre du Consulat britannique (le plus haut diplomate britannique dans l'état de Californie). Cette lettre indique que le problème a atteint le bureau du gouverneur colonial de la Colombie-Britannique et suggère que les préoccupations de Sokolowictz ont été prises au sérieux par les autorités britanniques.

Source: W. Land Booker, Consulat britannique, San Francisco, à Charles Good, Secrétaire colonial, Victoria, Colombie-Britannique. 1er mai 1860. (Dossier 166, Booker, William Lane, 1858-1864, correspondance coloniale, archives de la Colombie-Britannique).

Monsieur, j'accuse réception de votre envoi du 19 avril accompagnant une déclaration de M. Brew (chef de la police coloniale de la Colombie-Britannique) en ce qui concerne un garçon indien enlevé de la Colombie-Britannique par M. Crum, à présent un résident de Sacramento. Conformément aux souhaits de Son Excellence le Gouverneur Douglas, j'ai écrit à un ami à Sacramento pour tenter de savoir si le garçon souhaite rentrer et si M. Crum l'empêcherait de le faire. J'espère être en mesure de rassurer les parents d'ici le départ du prochain bateau à vapeur.

Document 36

Dans ce document, le Consulat britannique transmet une lettre d'un homme d'affaires californien renommé

informant le Gouverneur James Douglas de la situation à laquelle est confronté le fils de Sokolowictz. Durant votre lecture, considérez:

- 1. M. Toll a-t-il fourni des informations indiquant si le consentement des parents avait été donné lorsque Crum a pris le fils de Sokolowictz?
- 2. Que suggère l'échange d'argent entre Crum et Toll sur leur relation avec le garçon?

Source: W. Lane Booker, Consulat britannique, San Francisco, à Charles Good, Secrétaire coloniale, Victoria, 8 mai 1860. (Dossier 166, Booker, William Lane, 1858-1864, Correspondance coloniale, archives de la Colombie-Britannique)

Monsieur, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Douglas, je vous envoie la copie d'une lettre que j'ai reçue de mon ami à Sacramento en lien avec l'enfant indien enlevé de la Colombie-Britannique par M. Crum. Si les parents souhaitent toujours que le garçon leur soit rendu, j'aimerais savoir quel montant je suis autorisé à dépenser pour exaucer leur souhait.

(Lettre insérée: C. W. Sightnere (sic?) à M. Booker, Consulat britannique, San Francisco, 4 mai 1860.) Cher Monsieur, je suis maintenant disposé à vous donner quelques informations relatives à l'enfant indien appelé « Charley », à propos duquel vous m'avez écrit le 28 du mois dernier).

Il semble que M. Crum, qui l'avait emmené de la Colombie-Britannique, soit parti quelques semaines après. Avant de partir, il l'a remis à M. P.I. Toll, un homme qui travaille pour la compagnie *Livery and Sale Ilatle* (sic?) sur la rue K, près de la 7e dans cette ville. Il a reçu 150\$ qu'il aurait dépensé pour le garçon depuis qu'il en était en sa possession, en pensant que cet argent devait lui être remboursé et que le garçon devait lui être retourné (Crum) à son retour des états de l'Est en août ou en septembre prochain.

M. Toll est un homme d'excellent caractère et réputation. Lui et sa famille sont grandement attachés à l'enfant, qui est devenu un compagnon de jeu pour ses enfants. Il fréquente régulièrement l'école du dimanche et a accompli de grands progrès en écriture et en lecture. Il reçoit également des vêtements et un logement, au même titre que les propres enfants de Toll. M. Toll a exprimé un fort désir de le garder, mais a affirmé qu'il ne ferait pas obstacle à son retour chez son père. Il souhaite seulement que rien ne soit décidé avant le retour de M. Crum, quand il sera tenu responsable pour que l'enfant ne soit pas emmené hors de la ville avant que je sois au courant. Crum et Toll sont tous deux des hommes avec une influence considérable à Sacramento.

Messieurs Keenan et Tesent de l'Hôtel d'Orléans sont familiers avec les faits relatifs à l'acquisition de l'enfant, qu'ils décrivent ainsi:

Pendant le dur hiver de 1959, la tribu à laquelle le garçon appartenait était en détresse et affrontait une famine en raison du manque de saumon dans le district. Plusieurs membres de la tribu étaient déjà morts de faim quand C. l'a nourri, vêtu et emporté en Californie avec lui. Au moment du départ de Crum, le garçon était traité comme s'il avait été son propre fils.

Ayant pleinement confiance en les déclarations de ces messieurs, en tenant compte de toutes les circonstances, je pense que le garçon est entre de bonnes mains et n'a pas le moindre désir de retourner au Nord. S'il le souhaite, M. Toll est un homme de trop bons sentiments pour l'en empêcher.

Document 37

Ceci est une lettre d'un fonctionnaire de la poste de la vallée du Fraser et la personne avec qui Sokolowictz semble avoir le plus souvent communiqué au cours des années qui se sont écoulées depuis avoir signalé l'enlèvement de son fils au Gouverneur James Douglas.

Source: John Sheford (Maître de poste, rivière Harrison, Colombie-Britannique) à Colonel Moody (Lt Gouverneur de la Colombie-Britannique et Président de la Commission des terres et des travaux), (Lettre non datée. Probablement écrite en septembre 1862). (Correspondance coloniale. Crum, George W. GR 1372 B01323. Dossier 412c, archives de la Colombie-Britannique)

Monsieur, le porteur est un Indien de la tribu Pallalt. Vous trouverez en lisant ces lignes écrites par Son Excellence le Gouverneur (James Douglas) à qui je m'apprêtais à écrire au sujet du garçon indien dont le père est le porteur, que ce dernier prend ce sujet très à cœur et a presque perdu l'esprit à cause de la perte du garçon. La raison pour laquelle il communique avec vous est parce qu'il désir si possible obtenir la dépouille afin qu'il puisse être enterré avec les membres de sa tribu qui sont morts. L'homme qu'il a vu a pris son fils de force; il a tenté de le récupérer et Crum l'a battu. Il affirme qu'il serait satisfait s'il pouvait seulement obtenir la dépouille de l'enfant. Il souhaiterait que vous écriviez à Crum pour l'implorer de lui renvoyer la dépouille du garçon et que s'il ne le fait pas à ses propres frais, il vous demande de lui écrire pour lui dire combien cela lui coûterait.

Document 38

Dans cette lettre, George Crum fournit sa version des circonstances dans lesquelles il a emmené le fils de Sokolowictz en Californie. Il informe aussi les autorités britanniques que le fils est mort et a été enterré dans le caveau funéraire des Crum sous le nom adoptif de Charley. Note: les sections de la transcription avec un tiret sans texte représentent une portion de la lettre qui s'est physiquement détériorée et qui n'existe plus.

Source: George Crum, (vivant à 12 kilomètres au sud de Sacramento en Californie), à M. John Shelford (Bureau de poste, embouchure de la rivière Harrison), 31 janvier 1863. (Correspondance extérieure des terres et des travaux C/AB/30.7j1 p.91, archives de la Colombie-Britannique)

Cher Monsieur, j'ai reçu quelques lignes adressées à Geo W Crum en date du 9 janvier 1863 qui, je suppose, m'étaient adressées. Je vous réponds donc.

J'ai amené le garçon indien de Fort Hope. Je ne l'ai pas enlevé, mais pris avec moi avec le consentement de ses parents. J'ai insisté pour que le père le ramène chez lui jusqu'à la minute de mon départ de Fort Hope. J'ai quatre témoins qui peuvent certifier ce fait de ma déclaration.

Le père du garçon l'a conduit chez moi trois ou quatre fois pour me demander de l'amener avant que j'accepte
de l'amener avec moi. Puisqu'il était couvert de poux et partiellement nu, je l'ai lavé et habillé
De meilleurs habits que ce que je porte
Durant sa vie et s'il
Vivant, j'aurais préféré perdre mon plutôt que de me séparer de lui.
le garçon que j'étais
J'étais attaché à lui presque autant que s'il était mon fils. Il était traité de la même façon. Il était un bon et
intelligent garçon, qui était très aimé par tous ceux et celles qui le connaissaient. Cependant, je dois vous
informer Monsieur que Charly est mort le 29 avril dernier et a récemment été enterré dans le cimetière de
Sacramento dans mon propre caveau familial. Son nom a été ajouté au registre de ce cimetière sous le nom de
Charles Crum. Je le considère mon fils par adoption et je me suis donc occupé de lui. Je l'ai enterré et j'ai payé
ses factures.

Il n'est pas possible que l'on m'ait écrit car ceci est la première lettre que j'ai reçue.

Vous ne semblez pas posté comme un gentleman devrait l'être
Avant d'utiliser des menaces en postant votre
Je vous référerai au juge Smith
était à Fort Hope à l'époque
a acheté Charly il fait maintenant
maison à Fort Yale il possède toujours
mission il peut peut-être donner
plus d'information je suis disposé
est mieux informé
avec
La famille indienne de Charly est morte
Pour eux vous êtes un moyen de
Le garçon au sol britannique ou n'importe quel autre sol j'en possède plein s'il vivait
Si vous aviez des doutes à ce sujet je vous référerai au Dr Morgan, un médecin en activité dans cette ville. Je conclus cette lettre en espérant que vous puissiez recevoir cette communication rapidement, comme vous l'avez réclamé.

Dans cette lettre, le Maître de poste écrit au Gouverneur Douglas, affirmant qu'il a reçu la lettre de George Crum l'informant de la mort du fils de Sokolowictz.

Source: John Shelford, Maître de poste, embouchure du Harrison, fleuve Fraser, Colombie-Britannique, au Gouverneur James Douglas, 4 mars 1863. (Correspondance extérieure des terres et des travaux, C/AB/30.7j4, archives de la Colombie-Britannique).

Monsieur, un Indien de la tribu Pallalt près du lieu susmentionné avait un petit garçon d'environ 10 ans. D'après ce que j'ai pu apprendre de son père, il a été enlevé par un homme du nom de George W Crum il y a quatre ans. Il souhaitait que j'écrive à l'homme mentionné ci-dessus, ce que j'ai fait, et il y a deux jours j'ai appris que ledit garçon est mort le 25 avril dernier et est enterré dans le cimetière de Sacramento dans son propre caveau familial sous le nom de Charles Crum.

Document 40

Dans cette lettre, le Maître de poste cherche l'assistance des autorités coloniales de la Colombie-Britannique pour confirmer que l'enfant est en effet mort. Durant votre lecture considérez:

1. Comment Sokolowictz a-t-il pu obtenir l'information que son fils était le second enfant autochtone à mourir au service de M. Crum? Si cela est vrai, qu'est-ce que cela peut insinuer au sujet de Crum?

Source: John Shelford, Bureau de poste, embouchure du Harrison; fleuve Fraser, Colombie-Britannique, au Gérant du cimetière de Sacramento, 4 mars 1863, transféré via le Col. Moody, Président de la Commission des terres et des travaux, New Westminster. (Correspondance extérieure, C/AB/ 30.7j4, p.54, archives de la Colombie-Britannique).

Monsieur, j'ai écrit par l'intermédiaire des parents inconsolables d'un garçon, un garçon indien de la tribu Pallalt en Colombie-Britannique, à un homme du nom de George W. Crum qui a enlevé l'enfant du lieu susmentionné il y a quatre ans. Son père et sa mère souhaitaient que j'écrive à cet homme, ce que j'ai fait, et

j'ai reçu une réponse de sa part disant que ledit garçon était mort aux alentours du 25 avril 1862. Il a été enterré dans son propre caveau familial dans la ville de Sacramento sous le nom de Charles Crum. Il a dit dans sa lettre qu'il le considérait comme son fils par adoption. Si vous pouviez être assez généreux pour envoyer le certificat de son enterrement et me laisser savoir le montant, je vous l'enverrai par courrier express. Il serait aimable, Monsieur, de m'envoyer l'information désirée aussitôt que vous recevrez cette lettre. Le père du garçon indien affirme que c'est le second enfant indien qui est mort au service de M. Crum.

Document 41

Dans cette lettre, les autorités du gouvernement britannique exigent que le Consulat britannique effectue un suivi au sujet de la requête de Sokolowictz d'obtenir une confirmation de la mort de son fils. Au fur et à mesure que vous lisez cette lettre, demandez-vous:

1. Qu'est-ce que cette lettre indique sur la mesure dans laquelle le gouvernement colonial de la Colombie Britannique prenait au sérieux les préoccupations de Sokolowictz?

Source: Col. R.C. Moody au W. Lane Booker Esq. de San Francisco, 10 juin 1863. (Ingénieurs royaux, recueil de lettres. Archives de la Colombie-Britannique, C/AB/30.6j, 1-7 p.336. Archives de la Colombie-Britannique).

Un pauvre Indien, nommé Sokolowictz, dans le district du bas Fraser, vivant dans un lieu indien appelé Sqnaie à l'opposé de Skowalietz (Scowlitz), à la jonction de la rivière Harrison et du fleuve Fraser, a eu un fils il y a dix ans. Celui-ci a été enlevé à San Francisco par un homme de Boston (américain) nommé Crum, il y a environ 4 ans. Le vieil homme et d'autres membres de sa famille ont tenté en vain de convaincre l'homme de leur rendre le garçon - l'homme qui affirme avoir adopté le garçon. Nul doute qu'il y a deux côtés à l'histoire.

Le père indien a été informé de la mort du garçon, qui est enterré dans le cimetière de Sacramento sous le nom de Charles Crum. Le père du chef a été à mes côtés et m'a pressé de me renseigner sur les détails de cette affaire - il est évident qu'ils ne croient pas à l'histoire de la mort.

Vous trouverez ci-joint des copies des documents qu'ils m'ont remis (ces documents ne semblent pas avoir été préservés dans les archives de la Colombie-Britannique) – Ce serait un acte de bonté pour ces pauvres gens si vous pouviez lancer une enquête et m'écrire pour me dire si le garçon est mort. M. Crum devrait évidemment leur rendre la dépouille dès que possible.

Document 42

Dans ce document, les autorités de la Colombie-Britannique obtiennent un certificat signé d'un directeur des pompes funèbres affirmant que le fils de Sokolowictz est en effet décédé et est enterré sous le nom qui lui a été donné par George Crum. Au cours de votre lecture, veuillez noter qu'il indique avoir demandé à Crum que la dépouille soit rendue à la famille Stó:lō. Rien dans les archives n'indique que Crum ait répondu à cette requête.

W. Land Booker, Consulat britannique, San Francisco, au Col. Moody, Chef commissaire des terres et des travaux, New Westminster, Colombie-Britannique. 7 juillet 1863 (dossier 166, Booker, William Lane, 1858-1864, Correspondance coloniale, archives de la Colombie-Britannique).

Mon cher Monsieur, j'ai reçu votre lettre il y a quelque temps avec des pièces jointes en lien avec le garçon indien enlevé en Colombie-Britannique par M. Crum de Sacramento. J'ai tardé à y répondre dans l'espoir que W Crum rentre chez lui, mais il est toujours absent quelque part dans la montagne et il n'est pas attendu avant quinze jours ou plus. J'ai obtenu la confirmation que le garçon est en effet mort et vous trouverez en pièce jointe un mémo du directeur des pompes funèbres qui l'a enterré. Je vous ferai savoir dès que possible le résultat de ma demande à M. Crum en lien avec le transfert de la dépouille du défunt vers le lieu de sépulture de sa tribu.

(Pièce jointe: J.W. Reeves, Directeur des pompes funèbres, à W Lane Booker, Consulat britannique, San Francisco, 23 avril, 1862). Décédé dans cette ville le 23 avril 1962. Le nom était Charles Crum. Enterré (caveau) No 127 cimetière de la ville.

Document 43

Ce document est un extrait des souvenirs de l'un des premiers colons non autochtones de Chilliwack, en Colombie-Britannique, Chris Evans. Il a été publié dans le Chilliwack Progress en 1904. Evans est arrivé dans la vallée du Fraser durant la ruée vers l'or de 1858. Durant votre lecture, demandez-vous:

- 1. Comment les souvenirs d'Evans des événements survenus plus de 40 ans auparavant peuvent-ils être comparés aux rapports des journaux publiés durant de la ruée vers l'or?
- 2. Que peut-on apprendre de ce témoignage sur les réactions d'autres parents vis-à-vis l'enlèvement d'autres garçons autochtones? La réponse de Sokolowictz était-elle typique? Pourquoi ou pourquoi pas?

Source: Evans, Chas, H. « Souvenirs de l'Indien du fleuve Fraser (Partie 3). » The Chilliwack Progress. Mercredi, 16 mars 1904, 8.

« Cet enthousiasme pour l'or a attiré un très mauvais type d'homme. Il y en avait sans doute des bons, mais la majorité était des Californiens parieurs, fugitifs et criminels. Ces mineurs fournissaient aux Indiens une abondance d'alcool, à tel point que des villages entiers d'hommes, de femmes et d'enfants étaient tous ivres en même temps...

Ces mineurs ont également transporté la maladie avec eux, ce qui, en l'absence d'attention médicale, est devenu presque une peste; et cumulé avec l'alcool, elle a éliminé des centaines d'entre eux. L'Indien était impuissant face à l'alcool et cet homme blanc répugnant était roi. En conséquence, cette race splendide a perdu son estime de soi et a été empoisonnée à mort.

De nombreux enfants ont été volés par ces hommes blancs vicieux (des mineurs américains de Californie). On sait que deux d'entre eux ont été emmenés en Californie, où ils ont grandi, avant de rentrer. L'un est décédé depuis, l'autre vit encore au débarcadère de Chilliwack. On sait que d'autres ont été abandonnés plus tard le long de la rivière, où ils ont été recueillis par d'autres portions de la tribu, ont grandi avec eux. L'on sait qu'un ou deux d'entre eux sont encore en vie. Toutefois, nous ignorons ce qu'il advient de la majorité d'entre eux. Les Indiens racontent qu'un homme a perdu son fils, un très bon garçon. Le père a exploré les bois pendant des jours, presque frénétique, et après quelques jours il est mort de chagrin. »

Document 44: Source: Photographie, courtoisie de Keith Carlson.

Cette photo a été prise par l'historien Keith Thor Carlson quand il a visité Sacramento en 2009 pour tenter de localiser la tombe du fils de Sokolowictz. L'image montre la tombe familiale de George Crum dans le cimetière des colons de Sacramento. Le garçon kidnappé, le fils de Sokolowictz, est répertorié dans le registre du cimetière sous le nom qui lui avait été donné par Crum et en tant que personne autochtone née aux États-Unis (alors qu'il était originaire de la Colombie-Britannique): « Charles Crum, né dans le territoire de Washington. Décédé le 23 avril 1862 à l'âge de 11 ans. » Sa tombe n'est pas identifiée, mais l'on suppose qu'elle est dans le coin en bas à gauche de cette image. En regardant cette photographie, considérez les questions suivantes:

1. Aujourd'hui, que pensent les personnes Stó:lō de l'enterrement de leurs proches dans le cimetière de George Crum?

- 2. Si George Crum voulait sérieusement adopter le fils de Sokolowictz et le traiter comme son propre fils, pourquoi la tombe du garçon n'est-elle pas identifiée?
- 3. Que pouvons-nous supposer de l'héritage et de la mémoire de George Crum en Californie d'après la pierre tombale montrée sur cette photographie?

